Fontaines-sur-Grandson, le 5 mai 2025

Séance du Conseil général du 5 juin 2025

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 02/2025

Concernant

- **L'approbation des comptes communaux 2024**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes communaux 2024 présentent le résultat suivant :

Revenus	CHF	923'090.54
Charges	CHF	979'301.28
Excédent de charges	**CHF**	**56'210.74**

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

17 Sport
17.3521 Participation de 1'000.- pour la rénovation de 2 cibles

21 Impôts
21. 3191 et suivants : selon décompte ACI (Administration cantonale des impôts)

22 Service financier
22.352 et suivants : péréquation selon le décompte du Canton de Vaud

32 Forêts
Montants supérieurs au budget : pertes estimées au budget de CHF 24'770.–, réelle CHF 6'182.50.–, situation meilleure qu'espérée grâce aux subventions perçues.

35 Bâtiments communaux
351.314 Augmentation due à une facture reçue en 2024 pour un travail fait en 2023
351.3142 Travaux de rénovation des quadrants de la Tour non effectués

4 Travaux
43.314 Réfection de la route selon préavis n°04/2024
43.3141 Changement des ampoules LED

46 Réseaux d'égouts et d'épuration
46.381 Mise sur compte réserve afin d'équilibrer charges et produits en prévision des projets en cours.

5 Instruction publique et cultes
51.352 et 53.352 Cette augmentation est imputable d'une part à une augmentation de l'investissement sur le bâtiment multiusage Borné-Nau D et l'investissement pour les modules de Champagne. Et d'autre part à une augmentation de tarifs de 20 % appliqués par CarPostal sur les transports scolaires.

58.352 Une provision a été faite l'année précédente, raison pour laquelle les comptes sont nuls pour l'année 2024.

71 Service social

71.352 La variation entre le budget et le résultat des comptes provient de subventions qui n'ont pas été budgétées par le RAdEGE.

72 Prévoyance sociale cantonale

72.3515 Selon décompte Canton de Vaud

81 Service des eaux

81.312 Achat d'eau à Fiez à la suite du problème de notre réservoir

81.318 Demande de suivi hydrogéologique du captage de la source lors des travaux de réfection de la route par le canton

Le budget présentait un excédent de **charges** de CHF 79'309.– et nous bouclons avec un excédent de **charges** de CHF 56'210.74 après amortissements obligatoires.

BILAN

Au bilan, outre les comptes courants, nous retrouvons les amortissements obligatoires.
Au 31.12.2024 les liquidités se montent à CHF 395'551.22 contre CHF 787'281.80 à la même date en 2023.

Cette diminution s'explique principalement par deux éléments :

1. **Le prêt de CHF 325'000 pour le couvert à voitures** a été contracté en 2023, ce qui a artificiellement augmenté les liquidités cette année-là. Cependant, **les travaux n'ont commencé qu'en 2024**, ce qui a entraîné d'importantes sorties de fonds durant l'année.
2. **Des frais imprévus de CHF 54'000 liés à la réfection de la route** sont également venus grever le budget 2024, contribuant à la baisse des liquidités.

Ces deux éléments exceptionnels expliquent l'écart significatif entre les liquidités de fin 2023 et celles de fin 2024. Le capital de la commune est de CHF 595'276.39 au 31.12.2024.

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fontaines-sur-Grandson

Vu le préavis n° 02/2025 de la Municipalité, vu le rapport de la Fiduciaire, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 :
D'approuver les comptes 2024 tel que présentés, soit :

Revenus	CHF	923'090.54
Charges	CHF	979'301.28
Excédent de charges	**CHF**	**56'210.74**

Adopté par la Municipalité en séance du 05.05.2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :
Xavier Boesiger

MUNICIPALITÉ de FONTAINES s. Grandson

La Secrétaire :
Sarah Maillefer

Annexes : Comptes par ordre administratif – Bilan – Rapport de la Fiduciaire